

**COVID-19**

## **ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE\*)**

**Poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2\*\*.  
Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts  
(à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.**

### **Si l'autotest\*\*\* est négatif**

- Pas d'isolement
- Poursuite des cours en présentiel

### **Si l'autotest est positif**

- L'élève devient un cas confirmé**
- **Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours**  
si un test antigénique ou PCR réalisé  
au 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de  
symptômes depuis 48 heures

**Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois** peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

**Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,**  
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

**Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie**  
sur présentation du courrier remis par l'école.

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

